

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-276

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'ARD sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement des véhicules ou engins à deux roues route de Caen à l'occasion de l'entretien et l'engazonnage des espaces verts le long de la quatre-voies,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 10 avril 2025 au 10 juin 2025,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules ou engins à deux roues,

ARRÊTE

Article 1 – Le stationnement sera interdit du 10 avril 2025 au 10 juin 2025 de tous véhicules ou engins à deux roues :

- *Route de Caen le long de la quatre-voies allant du Rond-point d'Eisenhower jusqu'à la fin d'agglomération, au droit des travaux..*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'ARD.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix avril deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

